

Vice-présidente de parti

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **51 (1963)**

Heft 28

PDF erstellt am: **06.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270294>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS ROMANDS

GENÈVE

VAUD

Loi constitutionnelle

modifiant les articles 139 à 143 de la Constitution de la République et Canton de Genève (tribunaux de prud'hommes).

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève fait savoir que le Grand Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Les articles 139 à 143 de la constitution du 24 mai 1847 sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

Art. 139 — Les tribunaux de prud'hommes sont compétents dans la mesure et dans les conditions prévues par la loi pour juger :

- a) les contestations entre employés et salariés
- b) toutes les contestations qu'une loi ou un règlement attribue à cette juridiction.

Art. 140 — 1° Les prud'hommes sont élus, au scrutin de liste, à la majorité relative, tous les six ans.

2° Ils sont immédiatement rééligibles.

Art. 141 — 1° Les employés et les salariés de chaque groupe professionnel élisent séparément les prud'hommes.

2° Les employés et les salariés nomment dans chaque groupe un nombre égal de prud'hommes.

Art. 142 — Sont électeurs et éligibles les employés et salariés suisses jouissant de leurs droits politiques dans le canton.

Art. 143 — La loi règle l'élection, le nombre des groupes et l'organisation des tribunaux de prud'hommes.

ARTICLE 2

1° Le Conseil d'Etat organisera de nouvelles élections de prud'hommes avant le 31 octobre 1963.

2° L'assermentation des nouveaux élus, le mandat des prud'hommes actuellement en charge prend fin.

Ne manquez pas d'aller voter, le 16 et 17 mars 1963, sur la modification de quelques articles de la Constitution de Genève, concernant les tribunaux de prud'hommes. Que vous soyez salariée ou employeur, cette loi vous intéresse.

Le planning familial face à l'avortement

Dans une communication récente, le Dr W. Geisendorff, chef de la Polyclinique universitaire de gynécologie et d'obstétrique de Genève, a déclaré que le nombre d'avortements légaux pratiqués actuellement à Genève atteint un nombre toujours plus inquiétant et qu'il en est de même pour le nombre d'avortements criminels. Or, tout avortement peut entraîner des conséquences incalculables pour la santé de la femme, troubles fonctionnels et organiques allant jusqu'à la stérilité, sans compter les troubles psychiques qui sont peut-être les plus fréquents. Lorsqu'il s'agit d'un avortement clandestin, les dangers sont encore plus grands et peuvent entraîner la mort par émorragie ou infection. La somme de souffrances physiques et morales que représente cette situation n'est pas à négliger.

Pour permettre au public de comprendre ce que pourrait être un centre de planning familial, le Groupe des femmes socialistes organise pour le jeudi 20 h. 30, à la Salle communale de Plainpalais (Salle Pitoëff) une grande réunion d'information sous le titre : « Le planning familial face à l'avortement », au cours de laquelle la doctoresse Gentiane Burgermeister, professeur d'hygiène sexuelle dans les écoles de jeunes filles de Genève, abordera le sujet sur le plan féminin, social et éducatif. Le Dr W. Geisendorff traitera le côté médical du problème et le Dr Jaquet, exposera son projet de création d'un centre de planning familial à Genève.

Toutes les personnes s'intéressant à l'importante question de l'amélioration des conditions familiales et conjugales sont chaleureusement invitées à la séance du 21 mars. L'assistance aura l'occasion de poser des questions aux conférenciers.

Lyceum-club

Lors de l'assemblée annuelle du Lyceum-club de Genève, nous avons eu à déplorer l'absence de notre présidente, Mme Cécile Olivet-Binet, retenue chez elle par un accident.

Pour l'année 1963, le comité genevois est composé de Mmes C. Olivet-Binet, présidente, R. Mathys, vice-présidente, J. Michelli, trésorière, M. Turtach, secrétaire, Dr Robert, vérificateur des comptes. Les présidentes des sections sont Mmes G. Carden-Gotz (musique), D. Orval (section lyrique), E. Clerc de Blonay (lettres), M. Galopin (beaux-arts), E. Krouner (sect. sociale), M. Dellessert (économat), ainsi que Mmes Tournaire et Tétaz-Driesch.

Mme Charles Rosselet

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons le décès de Mme Charles Rosselet. Nous remercions sur sa vie et ses activités et nous transmettons nos condoléances à sa famille.

Journée des femmes vaudoises

L'après-midi, Mme Girardi (La Tour-de-Peilz), présidente de l'Association vaudoise des citoyennes, attire l'attention des participantes sur l'aide aux femmes des pays en voie de développement, spécialement en Inde, lancée par l'Alliance des sociétés féminines ; il faut trouver, pour notre part 135 000 fr.

Mlle lida Basset, maîtresse de gymnastique à l'Ecole normale apporte ensuite d'intelligents propos sur le rythme et la gymnastique naturelle, pratiquée dans nos écoles et dans les sociétés de culture physique ; cette gymnastique convient aux femmes de tous les âges, elle est une défense contre la fatigue. Et Mlle Basset de lancer un plaidoyer en faveur de la gymnastique, de la culture physique à l'école et après l'école. Un film édité par l'Association suisse de gymnastique féminine a illustré les dires de Mlle Basset.

S. B.

Femmes libérales

A Lausanne, le 23 février, s'est tenue une séance commune entre femmes d'opinions libérales, venues de tout le canton, et la direction des Partis libéraux cantonal et lausannois. Mmes S. Chavan, présidente des femmes libérales de Lausanne, présidait.

M. G. Thévoz invita les femmes à se montrer toujours plus actives et à répandre la notion de la responsabilité dans la liberté. Il ajouta quelques réflexions sur la participation des femmes aux travaux du Grand Conseil ; les députés s'accordent à dire que leurs collègues députées sont assidues, sérieuses, appliquées et résolues à voter en connaissance de cause. Nous sommes à la veille des élections des députés au Conseil national et des deux députés au Conseil des Etats. Si les femmes peuvent voter seulement pour les conseillers aux Etats, elles peuvent exercer une influence certaine sur les électeurs lors de l'élection des conseillers nationaux.

Mme de Haller (Pully), présidente, et Mlle S. Meylan, trésorière, parlèrent de l'activité de la Colonie de vacances libérale qui, depuis plus de dix ans, procure des séjours de vacances à de jeunes protégées, âgées généralement de 2 à 6 ans. Grâce à de nombreux dons, la colonie peut placer des enfants chétifs à Corbier, soulageant ainsi de nombreuses mères. Mme de Haller souhaite que l'activité de la colonie s'étende dans le canton et elle a trouvé des appuis à Vevey, La Tour-Moutreux, Yverdon, Morges et Vallorbe, grâce à de nombreuses bonnes volontés.

S. B.

Le groupe des femmes libérales

Le groupe de Lausanne des femmes libérales a tenu séance, le 5 mars, avec ses cinq conseillères

communales, en présence de Mme E. Carrard, députée ; il tenait à entendre ses représentantes au Conseil communal après une année de législature. C'est ainsi que Mme Annie Dutoit, avocate, Mlle S. Cornaz, maîtresse secondaire, L. Bergier, de La Source, Marie Dufour, organiste, Laufer, directrice de la Maison des Mousquines, exposèrent leurs premières expériences et le travail auquel elles ont participé, dirent leurs premières impressions sur une collaboration extrêmement intéressante et enrichissante. L'esprit curieux — dans le meilleur sens du mot — la fraîcheur de ces conseillères communales les ont incitées à poser certaines questions, à présenter certaines demandes qui ont bousculé la tradition, pour ne pas dire la routine.

Un échange de vues sur des problèmes actuels de la politique lausannoise et de la politique vaudoise ont rempli la fin de la soirée, présidée par M. S. Charan.

S. B.

Les anciennes Marcelines

Il y avait quatre cents Marcelines dans la salle des XXII-Cantons, à Lausanne, le 10 février, réunies là la présidente de Mme L. Gavillet-Piot (Thierrens), et elles avaient tant de plaisir à se retrouver, qu'elles eurent de la peine à écouter, dans le silence, les divers orateurs.

Mlle Burri a rapporté sur la journée de la Jeunesse rurale de Suisse, puis M. Alain Burnand, amoné de jeunesse, a apporté des réflexions personnelles : avoir une opinion engagée à la reviser, à la transformer en certitudes de base, ce qui conduit à convaincre, à vaincre. Notre époque, bien qu'elle soit l'ère scientifique, est encore l'ère chrétienne où chacun doit vivre et agir en chrétien, car la charité, l'amour est la plus grande des choses.

Mlle M. Badoux, directrice de l'Ecole ménagère rurale de Marcelin, a suggéré un plan de travail aux mille membres que compte l'Association ; d'entente avec l'Association des paysannes vaudoises, il convient d'entreprendre un travail de vulgarisation, de faire connaître les progrès techniques, les examens de maîtrise agricole fédéraux.

On entendit ensuite des « Echos d'Amérique », rapportés d'un récent voyage par Ruth Rapin et André Mayor, et la matinée se termina par une intéressante causerie de M. le Dr Ch. Bugnon (Thierrens) sur une alimentation intelligente.

S. B.

Secrétaire du Conseil communal

A Bex, Mlle Christiane Mercier, institutrice, depuis deux ans secrétaire du Conseil communal, ayant donné sa démission, elle a été remplacée par Mlle Delphine Perret.

Le Club des femmes de carrières libérales et commerciales fête son dixième anniversaire

Cette fête qui, le 23 février, réunissait plus de cinquante membres et leurs invitées, à l'Hôtel de la Résidence, fut réussie en tous points, grâce à la commission d'organisation présidée par Mlle Anne Stettler.

Au salon, d'abord, après l'apéritif, Mlle Andrée Travelletti, secrétaire internationale, présida à la cérémonie des chandeliers. Celles-ci symbolisent les autres clubs de la Fédération internationale auxquels on envoie des pensées d'amitié. Lecture fut donnée de la liste des clubs étrangers et suisses et du thème proposé chaque année aux réflexions de tous les membres.

Puis on passa à la salle à manger où de longues tables fleuries attendaient les convives, qui trouvèrent à leur place de menus cadeaux offerts par des commerçants de Genève.

DISCOURS...

Dès que les invitées eurent été présentées et que le repas se fut déroulé d'une manière impeccable, les discours commencèrent. A Mlle Anne Muriset, présidente fondatrice et, pour la seconde fois, présidente actuelle, il appartenait de faire l'historique de ces dix ans. Mlle Muriset conclut que le club n'a pas seulement offert des réunions agréables à ses membres, mais qu'il les a enrichies en les rendant attentives aux problèmes professionnels variés des unes et des autres et, par l'étude de questions sociales urgentes, il a développé le sens de la solidarité humaine.

Mlle Feller, ancienne présidente suisse, ancienne présidente internationale, rappela le souvenir de ses visites à Genève : à la fonda-

tion du club de notre ville, aux sessions de l'ONU pour la commission de la femme, à la célébration, à Genève, en 1955, du 25^e anniversaire de la Fédération internationale, qui fut une journée inoubliable. Elle fit sentir aux Genevoises le privilège qu'elles ont d'être en contact avec tant de personnalités étrangères de premier plan qui viennent au siège européen des Nations Unies.

... ET CADEAUX

Et justement, Mme Weckerlin, présidente de la Fédération suisse, offrit, avec des vœux d'anniversaire, un magnifique album où devaient être tenus une sorte de journal des visites étrangères et des manifestations auxquelles leur passage a donné lieu.

Ce cadeau déclencha de mystérieux bruits de déballages et on entendit alors les messages des invitées : la présidente d'Aarau présentait, de la part de quatre clubs, un superbe candélabre avec quatre bougies allumées, qui prit place à côté du chandelier de la Fédération internationale ; la présidente de Berne avait apporté un grand pain d'épices aux armes de Berne, l'ours. La présidente de Lausanne, Mme Flattet, promettait une mosaïque ; un autre album était offert par Olten, un candélabre de fer forgé par Bâle... Des sociétés amies prirent encore la parole, Mlle V. Weibel, pour le Centre de liaison de sociétés féminines genevoises, Mlle Diédy, pour les femmes universitaires.

Un quart d'heure de musique française (Duparc, Roussel, Lalo) fut offert par Mme M. Heizmann, superbe soprano, accompagné par Mme Jonin et interrompit un moment ces flots d'éloges.

* * *

Administration publique

cherche, pour assurer un service permanent de jour et de nuit,

plusieurs téléphonistes qualifiées

44 heures de travail par semaine, bonnes conditions de salaire, entrée tout de suite,

Faire des offres avec curriculum vitae et copies de certificats sous chiffre SA 9557 G - Annonces suisses S. A. - ASSA ».

Vatican II

Les membres de l'Union des femmes étaient venus en foule, le 21 février, écouter le pasteur Jean Rillet parler du concile du Vatican auquel il a pu assister comme observateur et journaliste.

Après avoir brièvement rappelé les lignes générales du déroulement du concile, pendant sa première partie, il a décrit les diverses activités qui s'imposent à celui qui cherchait des informations. En effet, les séances de travail du concile n'étaient pas accessibles aux laïques, pas même aux correspondants de journaux ; il fallait donc fréquenter les agences où se réunissaient les journalistes et écouter ce que les uns ou les autres avaient pu glaner ici et là ; puis assister aux conférences de presse où l'on présentait les problèmes soumis aux pères conciliaires mais où l'on ne relatait nullement les débats.

Durant cette première partie du concile, on n'a abouti que sur un point, mais qui est de première importance, celui de la langue. Le latin restera la langue de l'Eglise, mais dans les pays où cet idiome est trop écarté des Occidentaux, on pourra user de la langue nationale.

Après cet exposé, maintes questions furent posées : ne relevons que celle-ci : « Le pape assistait-il aux séances ? » — Non, il les suivait de son bureau grâce à un appareil de radio-télévision.

La présidente, Mme Cholsy, avait introduit le conférencier, et ce fut Mme Chenevard qui le remercia et dirigea le débat.

Vice-présidente de parti

Mlle Annette Matile, avocate, dont le nom n'est pas inconnu des lectrices genevoises, a été nommée vice-présidente du Parti libéral genevois.

RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

Mardi 19 mars

Union des femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30 — Calme, santé, joie de vivre par la relaxation, par Mme Perez (de l'Ecole Martenot, Paris).

Mercredi 20 mars

Salle du Perron 10, 20 h. 30, assemblée générale de l'Association genevoise des femmes de carrières libérales et commerciales.

Mercredi 20 mars

Union des femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30 — Club de rapprochement : Haydn, par Mlle G. Darier.

Jeudi 21 mars

Calte communale de Plainpalais, 52, rue de Carrouge, 20 h. 30 — sous les auspices du groupe de femmes socialistes : « Le Planning familial, face à l'avortement », par Mme G. Burgermeister, Dr M.-W. Geisendorff, professeur de gynécologie, M. P. Jaquet, docteur en chiropratique.

RADIO

Tous les mercredis, l'enquête de Mme Salagnac : Enfants dans le monde d'aujourd'hui, sur Sottens, à 17 h.

La 35^e Journée des femmes vaudoises

La 35^e journée des femmes vaudoises, organisée par le Centre de liaison des associations féminines (29 associations), s'est tenue, le 28 février, à Lausanne, sous la présidence de Mme Ch. Paschoud (Lausanne) ; elle a été ouverte par une allocution de M. R. Villard, président du Conseil d'Etat, qui a rappelé la vocation du 1^{er} février 1959, faisant des Vaudoises des citoyennes ; la collaboration de la femme est indispensable à la vie du pays ; il appartient aux femmes de s'intéresser au problème du logement, de la hausse du coût de la vie, à la protection des civils contre le péril aérien. La solidarité, l'esprit de cohésion de tous sont plus que jamais nécessaires.

M. Raynald Martin, directeur du Centre social protestant de Genève, a traité, sur le plan spirituel, de la fatigue et du repos. Le travail joyeusement consenti, allègrement accepté, le travail équilibré se trouve dans l'harmonie entre l'œuvre créatrice de Dieu et nous. « Vous êtes ouvriers de Dieu », vous collaborerez, vous vous incorporez à l'œuvre créatrice de Dieu. Le travail n'est pas une malédiction, c'est une joie ; il aboutit aux biens matériels, au salaire, mais le résultat matériel ne compte pas seul. Le repos est une chose donnée, un rafraîchissement, une régénération ; on pénètre dans le repos, on s'y épanouit.

Puis le très nombreux auditoire écouta, dans un silence attentif, Mlle Lüthy, assistante sociale à Lausanne, qui a vué son existence à l'amélioration des infirmes moteurs cérébraux, et M. B. Krayenbühl, avocat à Lausanne, président de la Ligue vaudoise en faveur des enfants infirmes moteurs cérébraux ; par le film et par la parole, ils ont fait comprendre qu'on peut aider, améliorer les petits infirmes qui ont subi une lésion des nerfs moteurs ; il y en a sur son mille. Des soins attentifs, persévérants peuvent les réadapter, les améliorer ; en Suisse, on en rééduque le 15 %, on pourrait arriver au 85 %, comme en Angleterre. L'assurance-invalidité s'en occupe ; les femmes pourraient s'intéresser plus activement à cette œuvre. Il faut obtenir un home-école complétant la petite école créée à Lausanne par Mlle Lüthy, trop modeste pour répondre aux besoins. Une offre spontanée rapporta, en faveur de ce travail, la somme de 585 fr.

Vous trouverez les nouvelles neuchâteloises en page 4.